



CC du Pays de Jumilhac le Grand (Siren : 242400752)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Jory-de-Chalais
Arrondissement	Nontron
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/12/1995
Date d'effet	18/12/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Bernard VAURIAC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1, rue de la Paix
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24800 ST JORY DE CHALAIS
Téléphone	05 53 62 15 22
Fax	05 53 62 00 86
Courriel	comcom.lacoquille@wanadoo.fr
Site internet	www.pays-jumilhac.net

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 961
-----------------------------	-------

Densité moyenne	20,71
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Chalais (212400956)	409
24	Firbeix (212401806)	292
24	Jumilhac-le-Grand (212402184)	1 283
24	La Coquille (212401335)	1 366
24	Mialet (212402697)	695
24	Saint-Jory-de-Chalais (212404289)	603
24	Saint-Paul-la-Roche (212404818)	536
24	Saint-Pierre-de-Frugie (212404867)	387
24	Saint-Priest-les-Fougères (212404891)	390

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Service public d'assainissement non collectif (SPANC) et coordination des schémas d'assainissement</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés. L'ensemble de la compétence est assuré par la CC comprenant notamment la collecte, le traitement des ordures ménagères et leur valorisation, la collecte et le tri sélectifs ainsi que toute autre action contribuant à cette élimination.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés. L'ensemble de la compétence est assuré par la CC comprenant notamment la collecte, le traitement des ordures ménagères et leur valorisation, la collecte et le tri sélectifs ainsi que toute autre action contribuant à cette élimination.</i>
- Autres actions environnementales <i>Actions équipements et aménagements innovants Opération de restauration, d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur des rivières et de leurs abords</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>Portage des repas à domicile Téléalarme (téléassistance des personnes âgées à domicile)</i>
- Activités sanitaires <i>Gestion du centre médico-social Création et gestion de la maison médicale bipolaire</i>
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt économique - Actions toutistiques d'intérêt communautaire : l'intérêt communautaire de la compétence tourisme est défini de la manière suivante : - gestion d'un office de Tourisme - Valorisation du petit</i>

patrimoine de pays Dans le cadre d'un programme pluriannuel adopté en conseil communautaire : - Etude, création et aménagement d'hébergements touristiques - Etude, création, aménagement et gestion des structures et des sites à vocation touristiques

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions en faveur de l'emploi et de l'insertion Actions en faveur de l'implantation de nouvelles activités et des entreprises La CC pourra réaliser pour le compte des communes, des opérations en délégation de maîtrise d'ouvrage, lorsque le contexte le justifie et après délibération concordantes de la communauté et de la ou des communes concernées

Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

Action et gestion des services communautaires en faveur de la jeunesse : - Développement et gestion des services et des animations communautaires en faveur de l'enfance et de la jeunesse (CLSH, accueil périscolaire, mise en œuvre des contrats enfance et contrats temps libre). - Organisation du transport collectif dans le cadre des activités communautaires développées pour la jeunesse. - Mise en œuvre des politiques contractuelles en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Création, entretien immobilier et gestion d'une micro-crèche Culture: - Prise en charge et coordination de la convention d'action culturelle. - Animer et favoriser l'accès aux différentes formes de culture ainsi que la mise en réseau des actions culturelles

Aménagement de l'espace

- Organisation des transports non urbains

Convention avec le conseil général pour le transport scolaire

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Prise en charge des études relatives aux documents d'urbanisme et coordination

- Etudes et programmation

Réflexion sur l'aménagement et élaboration des conventions dans le cadre des politiques contractuelles

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire l'intérêt communautaire étant défini de la manière suivante : a - liaisons inter-bourgs b - liaisons structurantes (accès à RN 21, aux départementales, à Thiviers, au département de la Haute-Vienne) c- routes à vocation touristique d- accès aux zones d'activités et aux lotissements d'habitations, dans le cadre d'opérations sous maîtrise d'ouvrage globale de la CC e- voiries intra-muros Création, aménagement entretien et animation des itinéraires compris dans le PDIPR

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Elaboration d'un programme local de l'habitat. - Aménagement coordonné des bourgs suivant cartographie - Assistance à maîtrise d'ouvrage à destination des communes de la CC pour la réalisation de leurs projets de lotissements

- Politique du logement social

- Politique du logement social et actions en faveur des personnes défavorisées - Politique de réhabilitation de logements notamment dans le cadre des logements sociaux conventionnés,

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Mise en place et gestion d'une OPAH

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

- Développement et gestion des systèmes communautaires de nouvelles technologies d'information et de communication

Sanitaires et social

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Centre intercommunal d'actions sociales

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
24	S.M.C.T.O.M. SECTEUR DE THIVIERS (252402474)	SM ouvert	41 375

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)